

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un janvier à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la
présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 25 janvier 2017.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,
Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Frédéric COSTE, Fabien SCHURRER.

Absents : Malvine MORERA, Christine FERRET, Patricia ARNOLD, Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT,
Marc BRICARD, Marc MAILLARD.

Pouvoirs : Marc BRICARD à Yves ROBIN, Bertrand CLÉMENT à Frédéric COSTE,
Malvine MORERA à Bernadette GUIRAUD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 08 décembre 2016
- 2°) Création de deux postes adjoints administratifs principaux (*avancements*)
- 3°) Création d'un poste adjoint technique principal (*avancement*)
- 4°) Modification du tableau de l'effectif communal
- 5°) Acquisition de la parcelle cadastrée B 884
- 6°) Cession d'une bande de la parcelle A 791
- 7°) Convention "ACTES" (*Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé*)
- 8°) Raccordement du hameau de La Borie Basse au réseau d'assainissement des eaux usées
- 9°) Raccordement du hameau de La Borie Basse au réseau d'eau potable
- 10°) Convention avec le Département assistance technique assainissement
- 11°) Demande de subvention complémentaire création plateau surélevé RD 908
- 12°) Dépôt permis de construire Maison LISSERRE
- 13°) Signature accords-cadres pour groupement commande téléphonie
- 14°) Approbation Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Orb et Libron

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 08 décembre 2016

Le procès verbal de la séance du 08 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Création de deux postes d'adjoints administratifs principaux

Du fait de leur ancienneté, le Centre de Gestion de Montpellier propose l'avancement de deux adjoints administratifs. Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux pour y affecter les agents concernés.

A l'unanimité les élus approuvent la création de ces deux postes.

Point n°3 : Création d'un poste d'adjoint technique principal

Du fait de son ancienneté, le Centre de Gestion de Montpellier propose l'avancement d'un adjoint technique. Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique principal pour y affecter l'agent concerné.

A l'unanimité les élus approuvent la création de ce poste.

Point n°4 : Modification du tableau de l'effectif communal

Monsieur le Maire explique que le tableau de l'effectif communal doit refléter la réalité de la situation, il demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau modifié ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	2	Pourvus
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Non pourvu
FILIERE SOCIALE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Temps complet	3	Pourvus
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Temps non complet	2	20 H/sem. - dont 1 non pourvu
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Temps non complet	1	30 H/semaine - Pourvu

A l'unanimité les élus valident les modifications de ce tableau.

Point n°5 : Acquisition parcelle cadastrée B 884

Dans le cadre du projet de raccordement du hameau de La Borie Basse au réseau d'eau potable, la mise en place d'un surpresseur s'avère nécessaire. Pour implanter ce dispositif, Monsieur le Maire a négocié à 1000 € (*mille euros*) le prix d'achat d'une parcelle de 650 m², idéalement située sur la trajectoire du futur réseau. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement pour cette transaction.

Point n°6 : Cession d'une bande de terrain issue de la parcelle communale A 791

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris auprès des propriétaires du terrain mitoyen à la parcelle communale A 791, qui consiste à leur céder une bande de terrain pour désenclaver leur parcelle.

Après accord écrit des futurs acquéreurs, la modification parcellaire a permis d'isoler une bande de 111 m² qui doit être cédée au prix de 1 200 € (*mille deux cents euros*).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession de cette bande de terrain et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y afférant.

Point n°7 : Transmission électronique des actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire

Monsieur le Maire explique que le programme de dématérialisation des actes s'inscrit dans la modernisation des outils de l'administration. Il souligne que cette démarche permet aux collectivités de faire des économies (*papier, affranchissement*) et de gagner du temps (*délais postaux*).

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité (*arrêtés, délibérations, etc...*) et au contrôle budgétaire et de l'autoriser à signer une convention avec l'État en ce sens.

La démarche est approuvée à l'unanimité.

Point n°8 : Projet d'assainissement des eaux usées - Raccordement du hameau de La Borie Basse

Après l'achèvement de la construction de la nouvelle station d'épuration et pour respecter le schéma directeur de l'assainissement, il convient de procéder au raccordement du hameau de La Borie Basse au réseau d'eaux usées. Pour ce faire des dossiers de demandes de subventions doivent être déposés auprès des financeurs potentiels.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de ces dossiers.
Approbation à l'unanimité.

Point n°9 : Projet d'eau potable - Raccordement du hameau de La Borie Basse

Parallèlement au raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées, il convient d'alimenter le hameau en eau potable. Pour ces travaux, des aides financières sont nécessaires.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les institutions en vu d'obtenir les subventions nécessaires pour concrétiser ce raccordement.

Point n°10 : Convention d'assistance technique du Département pour l'assainissement

La loi fait obligation aux départements de mettre à disposition des collectivités maître d'ouvrage éligibles une assistance technique dans les domaines suivants :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Protection de la ressource en eau
- Protection des milieux aquatiques.

La commune du Poujol est concernée par le domaine assainissement collectif.

Pour bénéficier de cette assistance, il convient de signer une convention d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, qui fixe, notamment, la participation de chaque commune.

Pour 2017, le tarif forfaitaire applicable au Poujol s'élève à 897, 60 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander l'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif et accepte de prendre en charge le montant de la participation 2017.

Point n°11 : Aménagement sécuritaire du cœur du village Demande d'aide au titre des "Amendes de police"

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de solliciter le Département en vu de l'obtention d'une aide, au titre des "Amendes de Police", pour compléter le financement du plateau surélevé à créer devant la mairie, sur le RD 908.

Le Conseil Municipal valide cette démarche à l'unanimité.

Point n°12 : Dépôt du dossier de demande de permis de construire pour la future médiathèque

Monsieur le Maire annonce que le dossier de permis de construire de la future médiathèque, à créer dans la maison LISSERRE, est prêt à être adressé au service urbanisme de la Communauté de Communes où il sera instruit.

Il demande l'autorisation de déposer ce dossier, autorisation que le Conseil Municipal lui accorde à l'unanimité.

Point n°13 : Signature des accords-cadres groupement commandes de téléphonie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat de services de télécommunication "fixe-mobile-Internet", concernant les communes de Grand Orb.

Le rapport d'analyses des offres a permis de fixer le choix des opérateurs.

Le marché doit être attribué comme suit :

	Estimation (coût prestations à périmètre égal)	Attributaire	Montant estimatif de l'offre proposée	Economie réalisée
Lot 1	28 308.48	ORANGE	26 173.44	- 2 135.04
Lot 2	22 254.92	ORANGE	20 027.61	- 2 227.31
Lot 3	21 536.88	ORANGE	13 605.36	- 7 931.52
Lot 3		STELLA TELECOM		
Lot 4	27 540.26	ORANGE	21 375.12	- 6 165.14
Totaux sur 1 an				
	99 640.54		81 181.53	- 18 459.01
Totaux sur 4 ans				
	398 562.16		324 726.12	- 73 836.04 - Soit 18.52 %

Point n°14 : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver le SAGE qui concerne :

- les ressources en eau et leur utilisation
- la qualité des eaux
- la dynamique fluviale et la continuité écologique
- le patrimoine naturel, culturel et paysager
- la gestion des inondations
- le littoral

Monsieur le Maire précise que l'analyse des incidences du SAGE Orb et Libron sur l'environnement met en évidence son impact bénéfique certain, directement ou indirectement, sur la plupart des compartiments listés ci-dessus.

Il demande aux élus de se prononcer sur ce schéma.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la pertinence du SAGE.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de la nouvelle station d'épuration :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'inauguration de la STEP a été fixée au VENDREDI 10 FÉVRIER à 11 heures, en présence notamment de Monsieur MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

Il demande à chacun de faire son possible pour assister à cette manifestation.

Un apéritif déjeûnatoire sera offert aux participants après les prises de parole.

Rallye de l'Hérault, 4 et 5 mars :

Cette année encore l'ASA organise le Rallye, sur notre territoire.

Pour des raisons de sécurité, la rue de l'Espinouse sera fermée à la circulation. Les riverains pourront obtenir un laissez-passer auprès de la mairie.

Entre les spéciales, le parc de regroupement des véhicules se fera sur l'Imbaïsse.

Les remorques des véhicules historiques seront stationnées sur la partie basse du parking de l'Orb.

Un repas sera organisé le soir du samedi 4, par l'association "Plus belle l'Imbaïsse".

Pose d'une table de ping pong :

A la demande des membres du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants, une table de ping pong a été achetée par la commune et posée près du terrain de tennis.

Espérons que les jeunes apprécieront cette initiative et que ce matériel sera respecté.

Les BrescouDOS :

Le Club de motards et bikers fera une halte au Poujol, le mardi 29 août à 18 heures.

A cette occasion, un apéritif, offert par la commune, sera servi.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Pour permettre aux élus de s'organiser, Monsieur le Maire propose de fixer, d'ores et déjà, la date du Conseil Municipal de février. Après un tour de table, la date retenue est : mardi 21 février.

Réunion publique PLU :

Comme annoncé, une première réunion publique d'information relative au Plan Local d'Urbanisme est programmée le 23 mars prochain, à 18 heures.

Cette réunion sera suivie par un Conseil Municipal au cours duquel sera proposée l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui définit les orientations du projet d'urbanisme.

La séance est levée à 20 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 2 février 2017.

Le Maire, Yves ROBIN

